

# Entre Nous



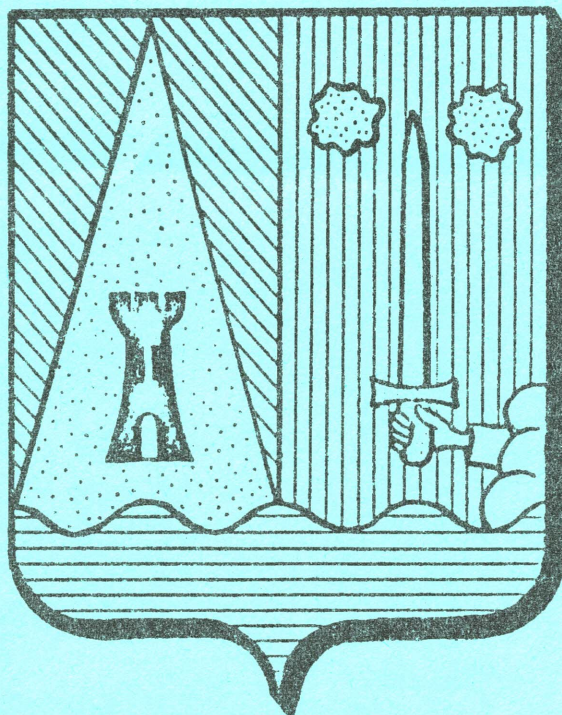
COMMUNE  
DE THIAVILLE SUR MEURTHE

*Bulletin Mensuel d'Information*

---

JUIN 1996 N°341

---



*Le blason créé en octobre 1978*

## EN DIRECT DU CONSEIL

Le Conseil était réuni le 31 Mai (excusée : Mme DIVOUX Michèle) et a examiné les points suivants :

### 1. Démission de M. PETTOVEL

Par courrier du 30 mars faisant suite au Conseil Municipal du 29, M. Vittoré PETTOVEL a remis sa démission au Maire qui l'a acceptée. Celle-ci est effective depuis le 2 avril et c'est avec beaucoup de regrets que nous enregistrons cette décision.

Le Conseil procède au remplacement de M. PETTOVEL dans les commissions et représentations comme indiqué ci-après :

Commission des finances	:	Pierre CATHERINE
Commission des travaux	:	René HIRTZ
Commission des eaux et forêts	:	Danièle HYPOLITE
Commission scolaire	:	Eric POIREL
Commission vie quotidienne	:	Dominique GEORGE
Commission P.O.S.	:	Gaston STOUTER
C.C.A.S.	:	Danièle HYPOLITE
Pays d'accueil du Donon	:	Michel GEORGES
Syndicat Transport d'Elèves	:	Eric POIREL
Gestion du collège Baccarat	:	Eric POIREL
S.I.V.O.M.	:	Marie Thérèse GEORGES
S.I.C.T.O.M.	:	Gérard GEORGES

Par ailleurs, M. Dominique GEORGE remplace M. PETTOVEL à la vice présidence de la Commission Vie Quotidienne et Mme Marie Thérèse GEORGES se substitue à M. PETTOVEL à la vice présidence du C.C.A.S. Enfin, au Syndicat du Parc d'Activités Raon Thiaville, M. Michel GEORGES devient titulaire et Pierre CATHERINE suppléant.

### 2. Forêts

- Vente des grumes de chêne le 15 avril à LUNEVILLE :

. parcelles 4 et 16	82 m <sup>3</sup>	Sté HERLE	19.500 Frs
. parcelle 14	70 m <sup>3</sup>	Sté MARTIN	16.500 Frs
. parcelles 4/14/16	76m <sup>3</sup>	Sté HERLE	55.000 Frs

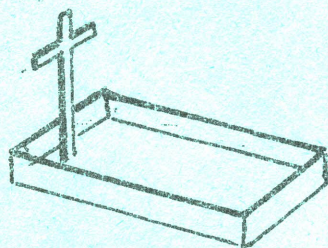
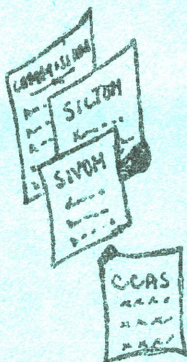
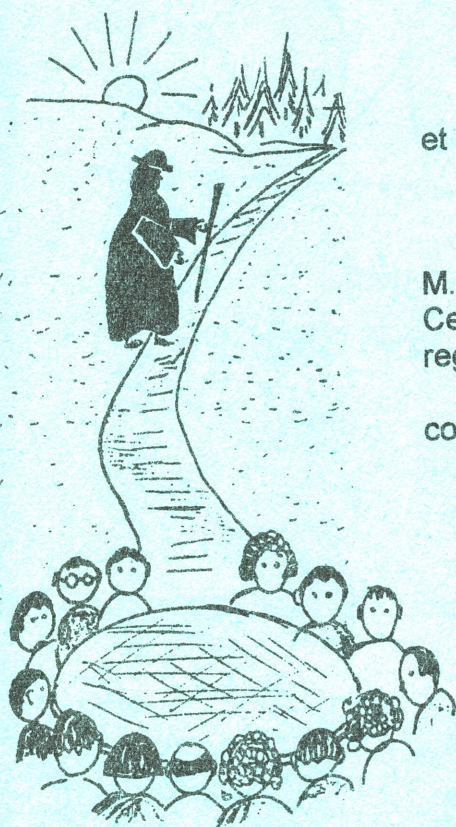
- Affouages :

- . 2 stères par foyer (1 de chêne, 1 de hêtre)
- . 340 Frs les 2 stères livrés à domicile

Le Conseil autorise la vente le 04/06/96 à Lunéville en bloc et sur pied des résineux des parcelles 4/14 et 16.

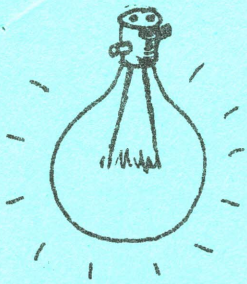
### 3. Concession au cimetière

Le Conseil autorise le rachat d'une concession vide à un particulier, au prix payé lors de l'acquisition (1.500 Frs) après retenue de la somme de 500 Frs représentant la part qui a été versée au C.C.A.S.



#### 4. Eclairage public

Un nouveau renforcement pourrait avoir lieu en 97. Le Maire est chargé de la constitution du dossier technique et de subvention auprès de la D.D.E.



#### 5. Règlement de l'eau

L'actuel règlement de l'eau date de 1987 et il est devenu totalement obsolète. La réglementation a évolué rapidement et divers points du texte sont désormais sans objet ou même illégaux. Il convenait donc de mettre un terme à cette situation, en harmonisation par ailleurs, avec la commune de LACHAPELLE. Divers documents ont été examinés, correspondants aux exigences actuelles et ont été adaptés par la Commission des Eaux aux particularités locales.

Le Conseil décide d'appliquer le nouveau règlement à compter du 1er janvier 1997.

A compter de cette date, la commune prendra à sa charge l'entretien et les réparations des branchements des particuliers depuis la vanne et jusqu'au compteur inclus évitant ainsi aux propriétaires des frais importants. Progressivement, année par année, rues par rues (ou section de rues) les actuels compteurs seront remplacés par des compteurs neufs qui seront placés dans un regard spécial antigel avec un robinet d'arrêt général. Ce regard sera placé sur le domaine public, en limite de propriété privée. Tout ce qui est situé après le regard dans la propriété privée restera à la charge du propriétaire. Le compteur, le robinet d'arrêt, la canalisation et la vanne deviennent propriété communale et de ce fait les réparations et l'entretien de cette partie du réseau incombent à la commune.

Le règlement prévoit qu'un abonnement annuel pour branchement au réseau sera perçu de chaque propriétaire (équivalent de 13 m<sup>3</sup> soit 100 Frs par an environ pour une canalisation existante ou d'un diamètre de 15 ou 20 pour les constructions).

Pour les constructions nouvelles, un droit de branchement sera encaissé. Son montant correspondra au devis des travaux à réaliser (fouille, vanne, canalisation, robinet, regard et compteur jusqu'à la limite de propriété privée).

Il en sera de même en cas de travaux importants sur un immeuble existant lorsqu'un permis de construire est nécessaire, ou en cas de vente d'un immeuble.

Il s'agit là des dispositions essentielles. Un exemplaire du texte complet sera remis ultérieurement à chaque abonné lorsque les visas de l'Agence de l'Eau et des Services de l'Etat seront obtenus.

Le règlement concernant l'assainissement sera également refondu dans les prochains mois.

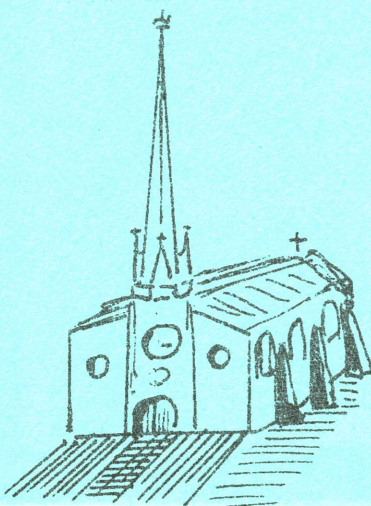
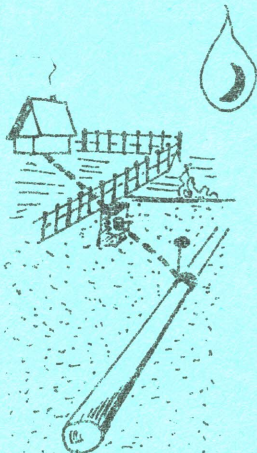
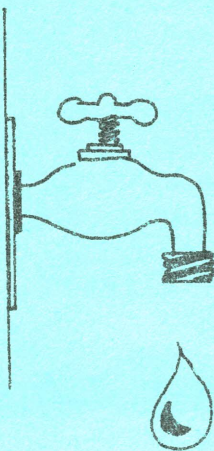
#### 6. Parvis de l'Eglise

Une demande de subvention auprès du Conseil Général sera faite pour assurer la réfection du parvis de l'église (devis de 60.782 Frs H.T.).

#### 7. Divers

Le Maire fait le point sur les acquisitions foncières en cours, sur les travaux engagés et à venir, sur les modifications intervenues dans la structure du Comité des Fêtes, sur le remembrement, le projet d'assainissement, etc...

Il répond aux questions et lève la séance à 0h10.



## TELEPHONE

A compter du 18 octobre 1996, votre numéro de téléphone comportera 10 chiffres (votre numéro actuel précédé de l'indicatif 03). Tenez compte dès à présent de cette modification dans vos documents à faire éditer (cartes de visite, tampons, etc...)

## REMEMBREMENT

Au cours des mois précédents, la sous commission Lachapelle - Thiaville a procédé, avec le géomètre, au classement des parcelles situées dans le périmètre à retenir. A l'exception des bois et vergers, sont classés en "prés" tout ce qui n'est pas labourable et en "terre" tout ce qui est labourable. Il existe plusieurs catégories de prés et de terres selon la valeur du sol notamment et une parcelle de référence a été choisie pour chaque catégorie. Ce classement permet au géomètre d'attribuer à chaque propriétaire un nombre de points compte tenu de la nature, de la catégorie et de la surface des parcelles situées dans le périmètre et lui appartenant. Les bois et vergers font l'objet d'une estimation particulière.

Dans les jours prochains, chaque propriétaire recevra individuellement et contre émargement, une notification des points attribués et devra vérifier l'exactitude des renseignements portés. De plus, il devra compléter attentivement les diverses rubriques et restituer dans le délai prévu le document à la Mairie (avec son extrait de naissance).

L'attention des propriétaires est attirée sur l'importance de ces vérifications et sur l'exactitude des renseignements à fournir afin d'éviter erreurs, omissions, etc qu'il serait difficile voire aléatoire de corriger ensuite.

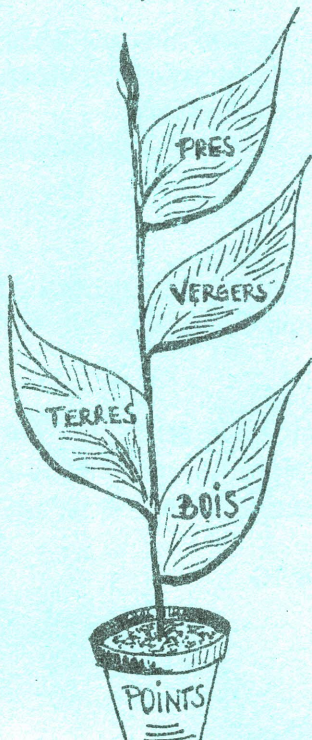
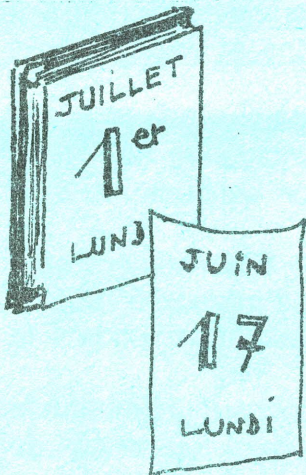
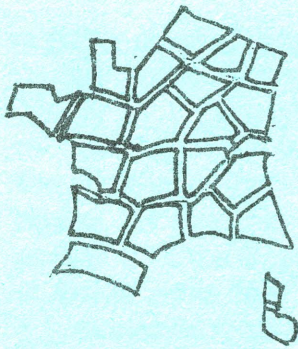
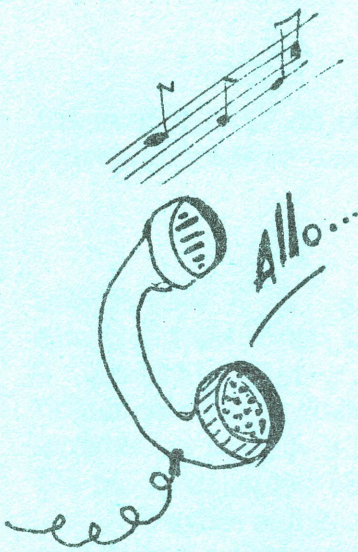
L'enquête publique concernant le classement se déroulera du 17 juin au 1er juillet 1996. Le dossier pourra être consulté en mairie.

à Thiaville : les mardis 18 et 25 juin de 18h00 à 19h00  
les vendredis 21 et 28 juin de 18h00 à 19h00  
le samedi 29 juin de 9h00 à 11h00

à Lachapelle : le mercredi 19 juin de 9h00 à 12h00  
le mercredi 26 juin de 9h00 à 12h00  
le samedi 22 juin de 9h00 à 11h00

De plus, M. DEFRANCE, Commissaire enquêteur, recevra et renseignera tous les propriétaires qui le souhaitent, en mairie de Thiaville sur Meurthe :

le lundi 1er juillet de 14h00 à 17h00  
le mardi 2 juillet de 14h00 à 17h00  
le mercredi 3 juillet de 14h00 à 17h00



Enfin, il est instamment demandé aux parents de faire les recommandations et observations utiles à leurs enfants afin que ceux-ci n'enlèvent pas ou ne cassent pas les bornes et piquets jaunes que mettent en place les géomètres actuellement, comme cela fut le cas récemment à Fagnoux.

**FLEURIR ....**

**C'EST ENCORE POSSIBLE ... !**

**ALLONS Y ... !**

### **SUR TROIS NOTES**



Vous aimez la belle musique ? Vous voulez passer une bonne soirée ? Vous ne souhaitez pas faire des kilomètres ou dépenser d'argent ... Alors venez nombreux

Vendredi 31 Mai à 20h45 à l'église de THIAVILLE

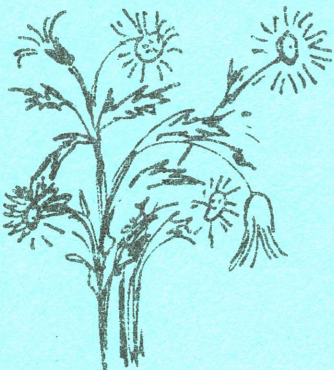
écouter et apprécier le talent de la Musique de Raon. Entrée gratuite.

### **OBJETS ENCOMBRANTS**



La collecte aura lieu le lundi 10 juin. Objets à sortir le dimanche soir. Pour cette collecte, le camion sera équipé d'un palan. Ne sont pas collectés : pneus, carcasses, moteurs, batteries, bâtis de machine outils, bidons et fûts fermés, huiles et peintures, blocs de béton, machines agricoles.

### **ECHARDONNAGE**



Couper les chardons avant leur floraison et autant de fois que cela est nécessaire pour éviter la repousse, est une obligation qui résulte de la loi. L'absence d'échardonnage peut donner lieu à dépôt de plainte des propriétaires riverains avec établissement de P.V.

## DECHARGE MUNICIPALE



Jusqu'au 31 octobre, elle est désormais ouverte :

. le mercredi  
 . le samedi

} de 9h30 à 11h30

Sont seuls acceptés, sous le contrôle d'un employé communal, les dépôts verts (herbes, gazon, petites branches, haies...)

**VOUS N'AVEZ PAS FLEURI ? .. C'EST SANS DOUTE UN OUBLI .. ! IL EST ENCORE TEMPS...**

## COLLECTE DU VERRE



A Thiaville, en 1995, la collecte du verre a produit le tonnage de 22300 kg soit en moyenne 38 kg par habitants. C'est bien et il nous faut continuer en apportant nos bouteilles vides aux conteneurs situés rue de l'Eglise d'une part, rue du Moulin d'autre part. La somme de 1.900.000 Frs a été versée pour la lutte contre le cancer par l'A.R.E.R.S. (pour les 26 départements).

## CLIN D'OEIL



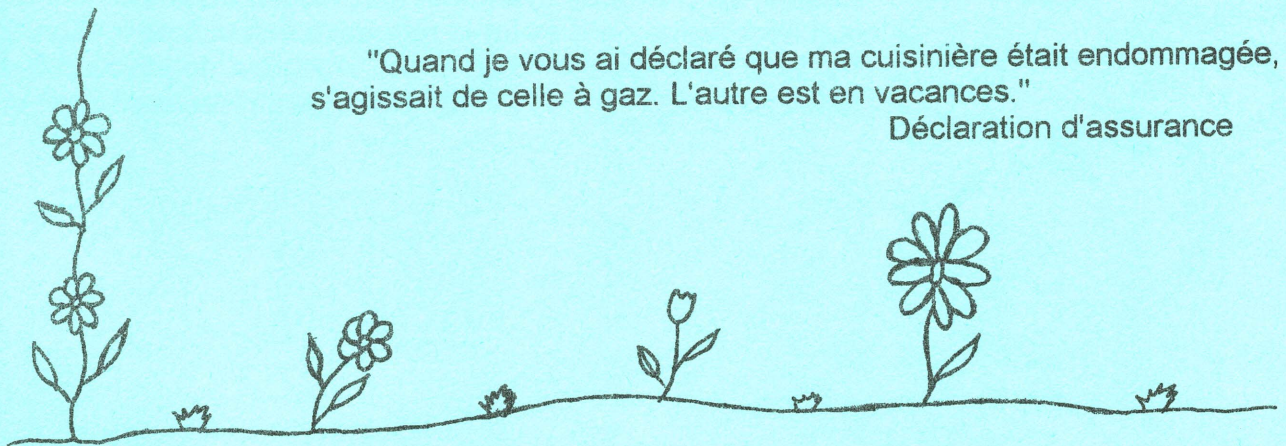
"Quand le vin est tiré, il faut le boire ... même s'il est bon !"  
 (Marcel PAGNOL 1895/1974)

"J'étais bien à droite et me croisant l'adversaire à gauche quand il m'a heurté et maintenant il profite que j'avais bu pour me donner tous les torts. Honnêtement, est qu'il vaut mieux être saoul à droite ou chauffard à gauche ? Il faut tout de même raisonner..."

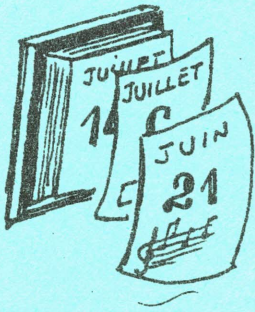
Courrier UAP 1991

"Quand je vous ai déclaré que ma cuisinière était endommagée, il s'agissait de celle à gaz. L'autre est en vacances."

Déclaration d'assurance

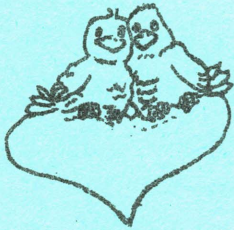


## PROCHAINES MANIFESTATIONS



14 juin	Soirée Info. DROGUE	Municipalité - Foyer Rural	Thiaville
21 juin	Fête de la Musique	Canal Myrtille	Thiaville
22 juin	Kermesse de l'école		Thiaville
6 juillet	Début de la ruche	Jeunesse Loisirs	Thiaville
14 juillet	Fête Nationale	Foyer Rural	Lachapelle
4 août	Fête Patronale et buvette		Thiaville
5 août	Danse du Coq	Club de l'Amitié	Thiaville

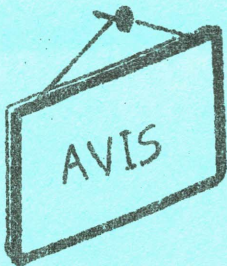
## LA VIE DU VILLAGE



### Mariage :

Le 22 juin 1996 seront célébrés les mariages de M. KEYLING Christophe avec Melle DEBRAY Delphine et de M. MARCOT Alexis avec Melle Nicole.

## ENQUETE PUBLIQUE



Elle concerne le curage de la Meurthe dans la traversée de Raon l'Etape et se déroulera du 17/06 au 17/07/1996. Le dossier pourra être consulté en Mairie de Raon l'Etape où les observations pourront être consignés. M. PRUDENT, Commissaire Enquêteur, siègera en Mairie de Raon de 9h00 à 12h00 le 17/06, 25/06, 01/07, 09/07 et de 14h00 à 17h00 le 17/07.

## INSCRIPTIONS A L'ECOLE

**IMPORTANT**

Les inscriptions se feront tous les mardis, du mois de juin, de 16h00 à 17h00 mais également sur rendez-vous en téléphonant à l'école (83.71.42.73) durant les heures scolaires.

Se munir du livret de famille et du carnet de santé.

## DICTON DU MOIS

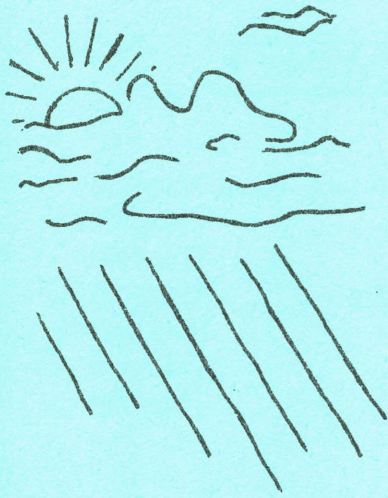


Biè ta dè juin  
Abondance des grî ès

Lè Saint Guiaûte  
Bèille des sreyhhes

Beau temps de juin  
Abondance de grains

La Saint-Claude  
Donne des cerises



Quand i plu à la St Médârd  
I plu quarante jous plus târd

Lè lune de lè Saint-Jean  
Jusquè Narvé mwène eul ta

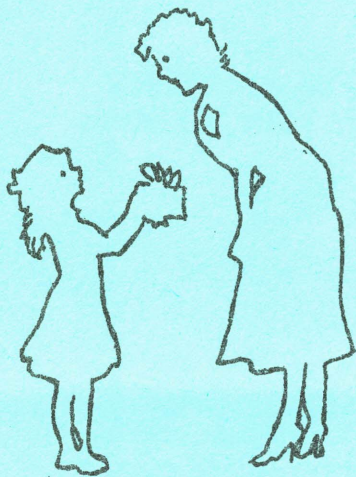
E lè Saint-Barnabé  
Seume tes nèvès

Quand il pleut à la St Médard  
Il pleut quarante jours plus tard

La lune de la Saint Jean  
Jusque Noël mène le temps

A la Saint-Barnabé  
Sème tes navets

### QUELQUES LIGNES DE POESIE



Le coeur d'une Mère  
Est un coffre-fort à casiers  
Où sont bien rangés  
Ses enfants qu'elle aime  
Son intellect est toujours en éveil  
A l'écoute de ses tendres sentiments  
Pour eux, elle est un monument d'amour  
Surtout de dévouements  
A ses bébés, ses baisers sont si doux  
Pour ses adolescents, c'est une autre vigilance  
Qu'ils se sentent en toute confiance  
Souvenez-vous, on a qu'une Maman  
Faudra toujours lui obéir, la respecter  
Surtout la vénérer  
Encore mieux, lorsqu'elle aura ses cheveux blancs  
Bonne fête à toutes les Mamans.

Elisa KARLE.

### ON NOUS PRIE DE FAIRE PART

#### SAPEURS POMPIERS

Le samedi 27 avril 1996 s'est déroulé, à Pompey, le parcours sportif ainsi que le 1000 mètres des sapeurs pompiers sur le plan départemental, auquel ont participé 6 sapeurs de Thiavilles.

#### PARCOURS SPORTIF

Catégorie Seniors  
DIVOUX Frédéric

temps  
1"41'40c

classement  
5ème sur 32

Catégorie Vétérans  
ZINUTTI Gilles  
CLAIR Gérard

temps  
1"50'99c  
1"59'41c

classement  
5ème sur 21  
11ème sur 21

*Brawo*



1000 M

<u>Catégorie Seniors</u>	<u>temps</u>	<u>classement</u>
SEYER Alain	3"18'25c	10ème sur 28
CUNY Jérôme	3"25'36c	17ème sur 28
KOFFOLT Michel	3"31'13c	20ème sur 28

<u>Qualification finale 1000 m</u>	<u>temps</u>	<u>classement</u>
SEYER Alain	3"18'12c	9ème sur 12

Thiaville sur Meurthe : 6ème sur 72 du challenge départemental et 6ème sur 45 de la coupe d'encouragement

JUDO

3 judokas de Thiaville étant au Club le plus proche (licenciés à Raon l'Etape) se sont distingués cette saison :

Le 5 Mai : au championnat des Vosges

Catégorie Benjamins :

- moins de 32 kg : GEORGES Nathalie  
ceinture orange, 1ère, championne des Vosges
- moins de 40 kg : GEORGE Bélangère  
ceinture verte, 6ème, titre des 6 premières

Le 19 Mai : au Tournoi International de Sarrebourg (Est de la France, Allemagne, Pologne, Belgique, Tchécoslovaquie, Luxembourg) - 500 participants

Catégorie Benjamins :

- moins de 32 kg : GEORGES Nathalie  
ceinture orange, abandon obligatoire par accident au combat
- moins de 40 kg : GEORGE Bélangère  
ceinture verte, 3ème

Catégorie Minimes :

- moins de 55 kg : GEORGES Nicolas  
ceinture verte, 5ème

Toutes nos félicitations. Bravo et continuez !

Jackie SOUVAY  
Ceinture Noire - 4ème DAN  
Entraîneur au Club de Raon l'Etape

Directeur : Michel JACQUEL  
Dépôt légal : 328/80 Imprimerie : Mairie de THIAVILLE

## Une page de notre histoire (suite 6)

### Aujourd'hui : L'ORGANISATION DE LA COMMUNE DE THIAVILLE AVANT 1605 (1)

Les documents que nous disposons sont peu nombreux.

962 : Première trace écrite de THIAVILLE sous le nom de THIADIVILLA. Cette charte d'OTHON 1er Empereur d'Allemagne à l'abbaye de Senones n'apporte aucune indication sur la façon dont Thiaville était géré.

1342 : Une quittance est passée par devant Jean AUBERT, prêtre notaire impérial de la ville de TOUL, par laquelle HENNAS, Maire de Thiaville, et les Echevins de la paroisse de Thiaville déchargent Raoul, Duc de Lorraine, ses gens et ses sujets de tous les dommages que Thiaville a subi et estiment en avoir été bien payés (2 janvier 1342).

Les dommages ont été causés lors de la bataille entre le Duc de Lorraine et l'Evêque de Metz en avant de Bertrichamps (et aussi sur Thiaville) le jour de la Trinité 1341.

Thiaville a donc un Maire et des Echevins.

1395 - 1397 : Un document précise que la mairie de Thiaville, c'est à dire la commune, comprend les "villes" de Thiaville, Lachapelle, Fagnoux, Fagnouset, Bertrichamps et Humbépaire.

1507 : Dans les comptes du châtelain de Baccarat, on trouve trace d'une somme à verser par DEMENGE, Maire des "villes" de Thiaville, Bertrichamps, La Chapelle, Faignon et Fagnouzel...

Il y a donc toujours un maire.

1510 : Dans les archives du département des Vosges on trouve un écrit relatif à un échange de terrain sis à Thiaville, entre "l'Abbé Fois Fagnouzel humble abbé d'Etival" et le maire de Thiaville Claude THEUVENOT (ou THOUVENEL).

1514 : Dans les comptes du châtelain de Baccarat, on trouve une redevance de 2F (dont ¼ pour Mgr le Duc) pour l'élection du Sergent de Thiaville.

1547 : La mairie de Bertrichamps et Thiaville est adjudgée aux enchères à la chandelle pour 3 ans à GERARDIN Jehan Didier de Baccarat pour 9 francs 4 gros par an.

Les "himbeulles" : terme utilisé pour désigner un personnage municipal : échevin, receveur ou conseiller. Toutes les Communautés de la Châtellenie de Baccarat ont des "himbeulles" qui participent à la rédaction du Pied Terrier de 1605 : "IDOULT Jean Cugnin et Jean Regnier himbeulles de Thiaville, La Chapelle et Fagnon".

Que déduire ? La Communauté a à sa tête un maire et des échevins ou des himbeulles. Il a un Sergent. Il achète sa place. Il rend la justice : "Sentence rendue par la Justice de La Chapelle dite La forêt en la Châtellenie de Baccarat "Les plaideurs peuvent faire appel au Baillage de Vic.

Le Pied Terrier (sorte de recensement) de 1605 va réorganiser l'administration de Communautés.

### L'ORGANISATION DE 1605 A 1787

Le 23 février 1605, le Pied Terrier de la Châtellenie de Baccarat est rédigé, il organise la Châtellenie sous tous les rapports et sera le document de base jusqu'en 1789.

La Châtellenie comprend : le bourg de Baccarat et le Ban de Vacqueville, la Mairie et Justice de Bertrichamps et la Mairie et Justice de Vaxainville.

Bertrichamps, Thiaville, La Chapelle, Fagnoux et Humbépaire forment la Mairie et Justice de Bertrichamps.

A la tête de cette Justice un Maire de Justice et un Echevin de Justice nommés aux Plaids annaux par le représentant du Seigneur Evêque de Metz, ils rendent la justice dont il peut être fait appel au Baillage de Vic.

Le Maire est toujours de Bertrichamps, l'Echevin de Thiaville ou La Chapelle. Joseph MATHIEU de Thiaville sera longtemps Echevin. A la tête de chaque Communauté se trouve un Maire Commis ou de Police ou de Communauté. Le Maire en exercice est "Maire moderne". Le Maire commis est choisi par le représentant du Seigneur Evêque de Metz aux Plaids annaux qui se tiennent à Bertrichamps le premier jedy après les grands Roys (l'Epiphanie). Tous les habitants doivent y assister sous peine d'amende en cas d'absence et "La Communauté nous a présenté et nous avons reçu pour Maire..."

### LE MAIRE COMMIS

Il représente la Seigneur Evêque, reçoit les ordres de l'Intendant de Metz ou de son Subdélégué de Vic.

Il représente la Communauté dans tous les cas.

Après l'aménagement des forêts de 1723, il en est responsable et peut verbaliser les délinquants.

Il présente les garçons pour le tirage au sort de la milice à Vic.

Il transmet ses ordres aux habitants par l'intermédiaire du Sergent . Par contre, il ne rend plus la justice, ne tient pas l'état civil qui est du ressort du curé de La Chapelle et c'est le Sindic qui gère les finances de la Communauté encaissant les recettes et réglant les dépenses.

La Mairie n'existant pas (elle sera construite vers 1785), il conserve les archives communales. En 1730, à la mort d'Anthoine GEORGEL, maire, lors de

l'apposition des scellés, le Juge remet au "maire commis" Nicolas MOUGEL le Jeune des papiers concernant la Communauté notamment des rôles d'impôts qu'il a trouvés au domicile du défunt. Quelquefois il cumule les fonctions de Maire et de Syndic : Nicolas PHILIPPE en 1756.

A une certaine époque, il nomme les "Petits Bangards" : en 1740, Pierre PITON, Maire, nomme pour garde des cabarets Nicolas BOURGUIGNON, et pour les fontaines François MOUGELLE et pour les arbres et fruits champêtres et hayes des champs et jardins Joseph LITAISE... Il nomme aussi le Sergent mais au cours de l'histoire tous ces personnages seront nommés par le représentant du Seigneur aux Plaids annaux choisis parmi les habitants présentés par la Communauté.

Du reste, c'est la Communauté dans ses "Assemblées" qui administre les affaires de la Communauté.

### Les "ASSEMBLEES"

"Pour résoudre et délibérer sur les affaires communales" les habitants se réunissent et décident les mesures à prendre : c'est "un résultat".

1754 : un résultat par la Communauté de Thiaville servant de procuration à Joseph PIERSON Labr audit lieu pour desfendre sur l'assignation donnée à Joseph MATHIEU et à Sébastien PITON au sujet d'un chemin".

L'Assemblée donne procuration à son maire :

13 janvier 1780 : procuration donnée par la Communauté de Thiaville au Maire du Lieu de représenter la ditte communauté pour contracter en leurs noms. "Il s'agit d'un échange de jardins entre Isidore FERRY et la Communauté afin de construire une école.